

Rapport final: Évaluation des sous-programmes de gestion des terres*

Présentation à 12^e Rassemblement national de l'Association nationale des gestionnaires de terres autochtones

Évaluation

Secteur politique stratégique et partenariats

27 septembre, 2023



**Lors des conversations avec les organisations partenaires des Premières Nations, il a été souligné que la Gestion des terres des Premières Nations n'est pas un programme ou un sous-programme, mais qu'elle devrait être reconnue comme une autonomie gouvernementale. L'évaluation désigne ci-après la GTPN, le PGETR et la planification de l'aménagement du territoire par « gestion des terres ».*



Indigenous Services
Canada

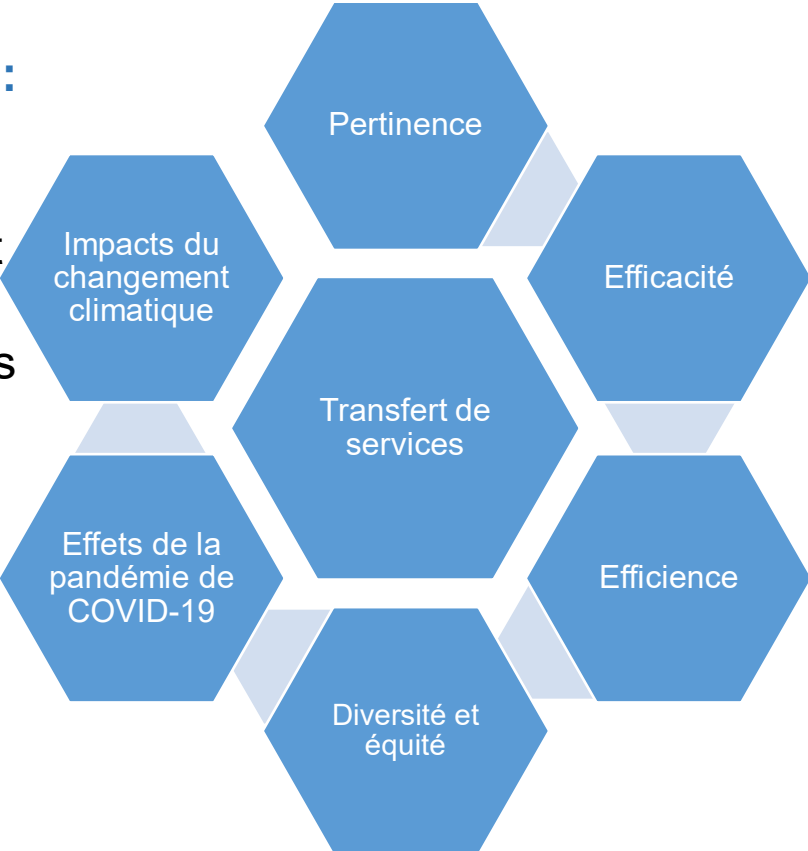
Services aux
Autochtones Canada

Canada

Portée de l'évaluation :

- Portait sur les années 2014-2015 à 2020-2021, et les effets de la pandémie de COVID-19.
- Portait sur trois lignes de service du portefeuille de la gestion des terres:
 - Programme de gestion de l'environnement et des terres de réserve (PGETR)
 - Le soutien de SAC à la Gestion des terres des Premières Nations (GTPN)
 - Planification de l'aménagement du territoire.

Sept domaines évalués :



La présentation des constatations

Les 17 principales constatations de cette page ont été regroupées par thème, en fonction des idées les plus présentes dans les informations partagées avec l'équipe d'évaluation.

Les conclusions peuvent être classées en trois grandes catégories: Importance de la terre, Défis actuels, et Moyens de progresser.

Partenaires de prestation de services autochtones :

le Centre de ressources sur la gestion des terres des Premières Nations (CRGTPN) et l'ANGTA.

\$ Financement

Recommandation #1: Alors que les Premières Nations participant au PGETR ressentent dans le modèle actuel des disparités qui nuisent à leur capacité de gérer efficacement leurs terres et leurs ressources naturelles, **SAC doit réévaluer la formule de financement du PGETR.**

Constatations connexes :

Il existe des **disparités dans l'accès au financement et dans sa distribution** entre le PGETR, la GTPN et la planification de l'aménagement du territoire et au sein de ces initiatives, **ce qui crée des différences** dans les possibilités offertes aux Premières Nations **de tirer profit de leurs terres et de leurs ressources naturelles.**

Le **financement actuel** du Programme de gestion de l'environnement et des terres de réserve (PGETR) **est insuffisant** pour atteindre ses objectifs.

La **formule de financement du PGETR ne reflète pas la réalité de la gestion des terres** de nombreuses Premières Nations.

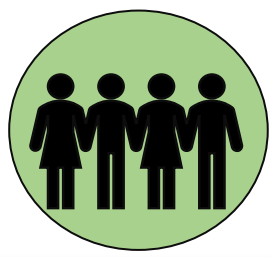


Capacité

Recommandation #2: En collaboration avec les partenaires des Premières Nations, **SAC doit appuyer une analyse des lacunes aux fins d'une formation sur la gouvernance des terres**, à la discrétion des partenaires des Premières Nations.

Constatation connexe :

Les Premières Nations et leurs partenaires non autochtones dans le secteur des terres **pourraient tirer profit d'une formation élargie.**



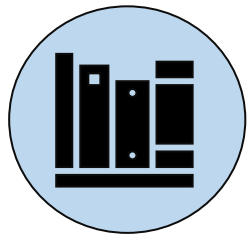
Relations

Recommandation #3: En collaboration avec les régions, les ressources humaines et le dirigeant principal des finances, des résultats et de l'exécution (DPFRE), **SAC doit diriger une évaluation de la capacité organisationnelle de l'ensemble de la gestion des terres, en mettant l'accent sur les besoins de formation, la continuité des ressources humaines et la conservation des connaissances organisationnelles du personnel de SAC.**

Constatation connexe :

SAC a la possibilité d'améliorer ses relations avec les communautés des Premières Nations.



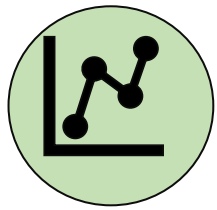


Capacité

Recommandation #4: En collaboration avec les partenaires des Premières Nations, **SAC doit fournir du financement et du soutien pour la réalisation d'études sur la capacité existante de gestion des terres** dans les communautés des Premières Nations.

Constatation connexe :

Il est essentiel de disposer d'un gestionnaire des terres dévoué et bien rémunéré pour assurer la gestion durable des terres et des ressources naturelles des Premières Nations.



Production de rapports et transfert des services

Recommandation #5: En collaboration avec les partenaires des Premières Nations et le dirigeant principal des données, **SAC doit examiner la façon de s'assurer que les Premières Nations ont accès aux données sur leurs terres et qu'elles en sont propriétaires** afin de faciliter la prise de décisions fondées sur des données probantes en matière de gestion des terres.

Constatations connexes :

Il est possible de **rationaliser et d'améliorer l'utilité des rapports exigés par SAC** pour le financement de la gestion des terres.

. Le « transfert de services » représente un avenir où **les Premières Nations auront le contrôle qu'elles souhaitent** sur la gestion de leurs terres et de leurs ressources naturelles.



Prochaines étapes

- Partager le rapport
 - Partager des copies du rapport avec les personnes interrogées et les organisations contributrices
 - Publication en ligne d'ici mars 2024
- Suivre les progrès dans la mise en œuvre des recommandations



Retrouvez-nous au stand du salon ISC !

ou

Contactez Julie Eldridge, Évaluatrice à

Julie.Eldridge@canada.ca

(514) 974-2046

Toutes les principales constatations

Communauté et culture

1. L'aménagement futur du territoire est un aspect intergénérationnel important du développement des communautés des Premières Nations.

Autodétermination

2. L'autodétermination est un droit inhérent aux Premières Nations, et il existe des moyens d'aider les communautés à exercer ce droit sur leurs terres et leurs ressources naturelles.

Relations

13. Les Premières Nations développent un écosystème de gestion des terres complexe en établissant des relations en dehors de SAC.
14. SAC a la possibilité d'améliorer ses relations avec les communautés des Premières Nations.

Production de rapports

15. Il est possible de rationaliser et d'améliorer l'utilité des rapports exigés par SAC pour le financement de la gestion des terres.

Transfert de services

16. Le « transfert de services » représente un avenir où les Premières Nations auront le contrôle qu'elles souhaitent sur la gestion de leurs terres et de leurs ressources naturelles.
17. Alors que le Ministère s'oriente vers le transfert de services, SAC a un rôle continu à jouer dans la gestion des terres.

Importance de la terre

Défis à régler

Moyens de progresser

Financement

3. Il existe des disparités dans l'accès au financement et dans sa distribution entre le PGETR, la GTPN et la planification de l'aménagement du territoire et au sein de ces initiatives, ce qui crée des différences dans les possibilités offertes aux Premières Nations de tirer profit de leurs terres et de leurs ressources naturelles.
4. Le financement de la Gestion des terres des Premières Nations (GTPN) est considéré comme efficace.
5. Des ententes de financement stables permettraient de mieux soutenir les projets de planification de l'aménagement du territoire à long terme.
6. Le financement actuel du Programme de gestion de l'environnement et des terres de réserve (PGETR) est insuffisant pour atteindre ses objectifs.
7. La formule de financement du PGETR ne reflète pas la réalité de la gestion des terres de nombreuses Premières Nations.

Capacité

8. Il est essentiel de disposer d'un gestionnaire des terres dévoué et bien rémunéré pour assurer la gestion durable des terres et des ressources naturelles des Premières Nations.
9. Les Premières Nations et leurs partenaires non autochtones dans le secteur des terres pourraient tirer profit d'une formation élargie.

Mise en vigueur

10. L'application des codes fonciers et des lois des Premières Nations est un défi majeur.

Changement climatique

11. Les Premières Nations ne bénéficient actuellement pas d'un soutien adéquat pour atténuer les conséquences graves des changements climatiques.

Effets de la pandémie de COVID-19

12. La pandémie de COVID-19 a empêché plusieurs Premières Nations de réaliser leurs priorités en matière de gestion des terres, malgré la modernisation de la prestation de services.

